

SEANCE DU 11 JUILLET 2016

Présents : MM. WACQUIER Pierre, Bourgmestre - Président ;
DETOURNAY Daniel, ~~DETOURNAY Pascal~~, HILALI Nadya, ROBETTE Benjamin,
Echevins ;
SCHIETSE D., HOUZE M., DUMAZY F., DELCROIX M., VANUEL P., URBAIN M.,
LEGRAIN P., DE KETELE C., ~~LESEULTRE Y.~~, BERNARD D., SCHOTTE M., VICO
A., ~~QUITTELLIER C.~~, LEFEBVRE F., Conseillers
et N. BAUDUIN, Directrice générale.

1. Informations diverses – communications
 - a) **M. Pierre WACQUIER, Bourgmestre-Président, en fonction de l'article 34 du R.O.I. sollicite l'inscription en urgence d'un point supplémentaire à huis clos, à savoir Selon l'article du L1242-1 du CDLD action en justice à introduire :**
 1. Autorisation au Bourgmestre et à la Directrice Générale d'agir
 2. délégation à donner au collège**9 OUI – 1 ABSTENTION (1 élu IC) – 6 CONTRE (5 élus IC et 1 élu C.E.C.)**
 - b) **M. Pierre WACQUIER, Bourgmestre-Président, DONNE EN COMMUNICATION QUI EN PREND ACTE que**
Le Collège communal à appliquer l'article L1222-3 qui stipule qu'une cas d'urgence impérieuse résultant d'événements imprévisibles, le collège communal peut d'initiative, à charge pour le collège communal de communiquer au conseil communal qui en prendra acte.
En date du 04 juillet 2016, le collège communal a décidé :
 1. d'engager la dépense de 7.417,30 € pour des travaux qui seront réalisés par l'entreprise Delabassée à savoir :
 - la mise en place de protection de berges qui consiste à des enrochements à placer en pied de berges avec un reprofilage des berges et de à la demande du HIT, selon un rapport de MR VAN QUICKELBERGHE
 2. de mettre la dépense en MB 3/2016 du service extraordinaire
PREND ACTE de la décision du collège communal du 04 juillet décidant d'engager des dépenses d'un montant de 7.417,30 € pour des travaux extraordinaires sur les cours d'eau non navigables de 3^{ème} catégorie de la commune.
2. PIC- Amélioration des rues de la Place, de la Blanche Porte et de Taintignies à Guignies
 - a) Cahier spécial des charges, métrés et devis estimatifs
10 OUI – 6 ABSTENTIONS (6 élus IC)
 - b) Choix du mode de passation du marché et fixation des critères de sélection qualitative
10 OUI – 6 ABSTENTIONS (6 élus IC)
Pour l'adjudication ouverte
3. Développement rural – 3^{ème} P.C.D.R. - composition de la commission d'accompagnement de la F.R.W. – approbation
 - a) Représentants de la population
16 OUI

Membres effectifs				Membres suppléants			
	Prénom	Nom	Domicile		Prénom	Nom	Domicile
1	Marc	Bossaert	Bléharies	1	Charles	Picq	Bléharies
2	Jean-Philippe	Lejeune	Bléharies	2	Christian	Leveau	Bléharies
3	Yves	Leseultre	Guignies	3	Bernard	Michel	Guignies
4	Nicolas	Ockerman	Guignies	4	Jacques	Duhayon	Hollain
5	Cédric	Cardon	Hollain	5	Julien	Loy	Hollain
6	Bernard	Schlumpf	Hollain	6	Dany	Van Genechten	Hollain
7	Marie-Odile	Szabo	Howardries	7	Chantal	Delvigne	Jollain-Merlin
8	André	Boutry	Jollain-Merlin	8	Jean-Claude	Roart	Laplaigne
9	Gérard	Lejeune	Laplaigne	9	Bernard	Drouillon	Laplaigne
10	Marie-Paule	Wacquier	Laplaigne	10	Stéphane	Dillies	Lesdain
11	Christian	Dulieu	Rongy	11	Baptiste	Hottekiet	Rongy
12	Rémy	Ravaux	Rongy	12	Thierry	Brasseur	Wez-Velvain
13	Mathilde	Hardy	Wez-Velvain	13	Elisabeth	Sijracobs	Wez-Velvain

b) Représentants du conseil communal

16 OUI

Pour la majorité :

Membres effectifs : Pierre Wacquier, Daniel Detournay, Pascal Detournay, Yasmine Leseultre, François Lefebvre

Pour la minorité :

Membres effectifs

Pour IC : Christian De Ketele, Muriel Delcroix

Pour CEC : Daniel Bernard

4. Tableau de financement global du Contrat de rivière Escaut-Lys- protocole d'accord 2017-2019

16 OUI

Madame BAUDUIN Nathalie, Directrice Générale, intéressée à la présente décision, quitte la salle aux délibérations ; elle est remplacée dans ses fonctions par Monsieur Robette Benjamin.

5. Indemnité pour frais de parcours du personnel communal

16 OUI

Madame BAUDUIN Nathalie, Directrice Générale, réintègre la salle aux délibérations.

M. Pierre WACQUIER, Bourgmestre-Président, entend ensuite les questions orales :

- a) M. Daniel BERNARD souhaite connaître les règles pour la taxation des logements inoccupés et des terrains à bâtir non bâtis Il interroge ensuite sur les places d'accueil des réfugiés. Il s'interpelle sur le dimensionnement inadéquat du bassin d'orage vu les conditions climatiques.
- b) M. Daniel SCHIETSE souhaite connaître les raisons de la vente de terres à bâtir par le CPAS
- c) M. Philippe VANUEL avise qu'au rondpoint Bruyelle, il n'y a plus d'éclairage et que sur la place de Jollain-Merlin, la boîte aux lettres a disparu.

M. Pierre WACQUIER et les membres du collège communal apportent les réponses

- a) Mme Nathalie BAUDUIN, Directrice générale, évoque les règles de base pour l'enrôlement des logements inoccupés ainsi que pour les terrains à bâtir non bâtis.
Pour les places pour les réfugiés, il y a 5 places inoccupées
M. WACQUIER stipule que le bassin d'orage a été dimensionné correctement et que contre des pluies diluviennes, il ne peut malheureusement pas tout retenir.
- b) il s'agit de parcelles boisées dont nous n'avons pas la possibilité de les entretenir
- c) L'éclairage du rond-point Bruyelle est de la compétence territoriale d'Antoing. Pour la boîte postale, nous sommes intervenus auprès de la poste, sans succès.

6. Approbation du procès-verbal du 20 juin 2016 – décision

14 OUI – 2 ABSTENTIONS (1 élu PS – 1 élu C.E.C.)

Monsieur Daniel BERNARD quitte définitivement la salle du conseil communal.

HUIS CLOS

7. Ratifications des décisions du collège communal portant désignation des membres du personnel enseignant
8. Action en justice à introduire (Point d'urgence)